
Rectificatif

Ref. numéro de vente : E.14.VIII.3
(ECE/TRANS/243, vol. I et II)

Septembre 2015
New York et Genève

**Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieures (ADN)
(en vigueur le 1^{er} janvier 2015)**

Rectificatif

Nota : Dès leur publication, les correctifs aux versions de l'ADN publiées, ainsi que les amendements entrant en vigueur avant la prochaine version sont disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trans/danger/danger.html>

3.2.3.2 Tableau C

No ONU 3494, tous groupes d'emballage, colonne 3 b) : *au lieu de* TF1 lire FT1.

